



## DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

### SERVICE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE : CONVENTION DE PRÊT DE CADRES PHOTOS EXPOSITION « ROGER BALEIX PARCOURS D'UN ARCHITECTE ART DÉCO ANGOUMOISIN» À LA MAIRIE DE DIGNAC

DGA Cohésion territoriale et appui aux communes - Service Pays d'art et d'histoire  
Numéro : 2022-D-335

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n°246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation d'attributions du Conseil au Président,

VU, l'arrêté n°103 du 23 mars 2022 de Monsieur le président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Monsieur Gérard DESAPHY, en sa qualité de vice-président,

Considérant que le service Pays d'art et d'histoire de GrandAngoulême dispose d'un fonds documentaire comprenant neuf expositions – panneaux sur toile PVC ainsi que des photographies sous cadre - autour des thèmes en rapport avec l'actualité du patrimoine,

Considérant qu'il est proposé de mettre à disposition ces expositions à titre gratuit auprès des communes de GrandAngoulême, des établissements scolaires, des collectivités, des associations, des bibliothèques et des médiathèques,

#### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** – Est approuvée la convention de prêt d'une exposition conçue par le service Pays d'art et d'histoire de GrandAngoulême avec la mairie de Dignac.

**Article 2** – La convention prévoit que l'exposition « Roger Baleix : parcours d'un architecte art déco en Angoumois » comprenant une trentaine de cadres photos est mise à disposition à titre gratuit à la mairie de Dignac du 3 au 22 octobre 2022.

**Article 3** – Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 17 OCT. 2022

Pour Le Président,  
Le Vice-Président,

Gérard DESAPHY

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le 17 OCT. 2022  
Publié ou notifié,  
Le 17 OCT. 2022